

Compte rendu du conseil municipal d u jeudi 14 décembre 2017

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Florence CREACH, Marie Christine CORNILY et Jacques MEUDEEC, excusés

Rénovation de l'Adventura : Attribution marché de travaux.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace Adventura en commerces et appartements, le conseil municipal (15 pour, 4 contre) retient les propositions des entreprises figurant dans le tableau ci-dessus :

LOT	TRAVAUX	ENTREPRISE	COUT HT
1	DESAMIANTAGE/DECONSTRUCTION	Liziard Environnement	52 885,11 €
2	DEMOLITION	Liziard	11 910,00 €
3	GROS ŒUVRE	Coba	134 564,03 €
4	COUVERTURE	Ménez frères	37 255,53 €
5	MENUISERIE EXTERIEURE	Ménez Claude	52 877,25 €
6	MENUISERIE INTERIEUR	Ménez Claude	138 453,01 €
7	SERRURERIE	BP Metal	17 750,00 €
8	CHAPE CARRELAGE REVETEMENT DE SOLS	Gordet	40 517,70 €
9	ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE	DG Concept	87 038,03 €
10	AGENCEMENT SDB ET CUISINE	LVL	24 210,72 €
11	PEINTURE	Bellour	25 053,88 €
	TOTAL		622 515,26 €

Les travaux débuteront en janvier 2018.

Rénovation de l'Adventura : Attribution mission contrôle technique

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace Adventura en commerces et appartements, le conseil municipal (15 pour, 4 contre) retient la proposition de l'entreprise APAVE pour un montant de 2860.00 € HT pour la mission contrôle technique.

Rénovation de l'Adventura : Attribution mission SPS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace Adventura en commerces et appartements, le conseil municipal (15 pour, 4 contre) retient la proposition de l'entreprise VERITAS pour un montant de 1575.00 € HT pour la mission SPS.

Indemnité percepteur

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Guiclan est désormais rattachée à la trésorerie de Landivisiau. Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide d'attribuer l'indemnité de conseil à M. Gilles KERMORGANT au taux de 50%.

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. La commune de Guiclan a recruté 5 agents recenseurs.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération des agents recenseurs :

- Feuille de logement : 0.55 €
- Bulletin individuel : 1.00 €
- Séance de formation et tournée de reconnaissance : 20h payées au tarif du SMIC
- Prime de fin de collecte : 80.00 €
- Remboursement des frais kilométrique sur la base du tarif administratif

Bâtiments communaux : entretien de la vitrerie au restaurant scolaire

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SAMSIC pour l'entretien de la vitrerie au restaurant scolaire pour un montant de 159.50 € HT.

Rapport Eau 2016

Le syndicat des eaux de la Penzé a présenté le rapport sur le service de l'eau précisant les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016 conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales. Il est consultable en mairie. Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière

Rapport assainissement 2016

Le syndicat des eaux de la Penzé a présenté le rapport sur le service de l'assainissement collectif précisant les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales. Il est consultable en mairie. Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière

Enquête publique Plouvorn

Par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017, une enquête publique a eu lieu du 27 octobre au 27 novembre 2017 sur la demande d'autorisation présentée par la société BIOMASSE ENERGIE DU LEON en vue d'exploiter un établissement spécialisé dans la valorisation de matières organiques par un procédé de méthanisation et de compostage au lieu dit « Kerscao » à Plouvorn, avec plan d'épandage associé des digestats produits.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au projet.

Achat de matériel : Photocopieur mairie

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise DESK pour un montant de 3900.00 € HT.

Achat de matériel : claustra restaurant scolaire

Pour faciliter le service de cantine pour les maternelles, il a été créé 2 groupes. A l'unanimité le conseil municipal est favorable à l'achat de 4 claustras pour un coût total de 1882.58 € auprès de l'entreprise MAC pour réaliser la séparation.